



Société anonyme au capital de 41 716 454 €
Siège social : 2 avenue Gambetta – Tour Eqho
92066 Paris la Défense CEDEX
572 060 333 RCS Nanterre

Paris le 29 avril 2020,

Le Conseil d'administration a souhaité apporter une clarification concernant la mise en œuvre éventuelle de la délégation de compétence, visée à la 15^{ème} résolution soumise à l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2020, relative à l'émission de titres destinée à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange.

Le Conseil d'administration a décidé, en cas de mise en œuvre de cette délégation, que le montant nominal des actions ordinaires à émettre n'excèdera pas 4 000 000 euros, soit 10% du montant du capital au jour de l'Assemblée, étant précisé que ce montant s'imputera sur la sous-limite globale de 4 000 000 d'euros prévue à la 20^{ème} résolution pour les émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription.